

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Commerçantes du PK 12 : enfin de l'ordre au rond-point !

Sveltana NTSAME NDONG  
Libreville/Gabon

**C**EUX et celles qui sont passés par le rond-point du PK12 sur la nationale 1 mardi aux premières heures de la matinée ont certainement remarqué un attroupement des commerçantes à cet endroit. Ce qui faisait croire à une sorte de

mouvement d'humeur de ces dernières. Il s'agissait plutôt d'une opération d'attribution des places aux vendeurs initiée par les autorités municipales du 3e arrondissement de Ntoundou. De manière concrète, il s'est agi pour les agents municipaux surpris sur les lieux de faire des marquages au sol pour délimiter clairement les places à accorder aux unes et aux autres tout en s'assurant

de les placer à une distance raisonnable d'environ 2 mètres du trottoir. Cette initiative intervient, apprend-on, en réponse à la sollicitation des commerçantes elles-mêmes. Ainsi, au regard du désordre régnant sur le terrain, certaines d'entre elles ont souhaité l'arbitrage de la mairie.

" Nous étions déjà trop serrées ici. Je me suis rapprochée de la mairie hier pour leur demander de venir mettre un peu d'ordre. Définir les places, et installer d'abord les Gabonaises. Après on verra par la suite s'il reste encore des places pour insérer nos frères et sœurs des communautés étrangères ", a expliqué Mme Poaty, chef de secteur au PK 12.

Le réaménagement des places des commerçantes sur le site du PK 12 peut sembler aujourd'hui une solution au problème posé. Mais il est important que le phénomène des commerçantes qui vendent



Photo: DR

Des agents municipaux effectuant les marquages au sol pour délimiter les places des commerçantes au PK 12.

aux abords des trottoirs que l'on rencontre en plusieurs endroits de la capitale soit sérieusement pris en compte par les autorités municipales. Notamment en cherchant plutôt à doter ces mères et pères de famille de vrais marchés devant leur permettre d'écouler tranquillement et en toute

sécurité leurs marchandises et leur éviter d'être trop souvent les victimes des nombreuses opérations "Libérez les trottoirs". Lesquelles, au vu du phénomène qui ressurgit à chaque fois, donnent plutôt l'impression que les autorités mettent la charrue avant les bœufs.

### Ici et là

#### CNOU : DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL 10 ANS APRÈS



Photo: DR

**C'est** le DG du Centre national des œuvres universitaires, Jean-Noël Eya Ndong, qui a supervisé l'installation des nouveaux délégués du personnel (pour les agents d'encadrement et les agents d'exécution). L'élection qui a eu lieu en juillet dernier met ainsi fin à une incongruité. En effet, le CNOU n'a plus eu de délégués du personnel depuis plus de 10 ans. Sur plus de 700 employés, près de 80 % des effectifs du CNOU sont régis par la main-d'œuvre non permanente (MONP). Ces effectifs sont soumis aux dispositions du Code du travail qui, en son article 326, impose l'élection des délégués du personnel dans les entreprises de plus de 10 travailleurs. Pour la direction générale, il fallait d'autres représentants du personnel en dehors des syndicats. L'objectif visé par la direction du CNOU, au travers de l'organisation de ces élections, est de se conformer à la loi et mettre en place le légal prévu afin d'instaurer les éléments nécessaires à l'établissement d'un dialogue social apaisé. Tout en permettant aux travailleurs de faire des propositions susceptibles d'améliorer leur environnement et conditions de travail.

#### COSYGA : LE SYNACGA S'AFFILIE



Photo: DR

**L'escarcelle** de la Confédération syndicale gabonaise (Cosyga) s'est enrichie d'un nouveau partenaire. Il s'agit du tout nouveau Syndicat national des cheminots du Gabon (Synacga) que préside, en tant que secrétaire général, Inanga Idriss Meels de la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog). Au cours d'une récente réunion, le secrétaire général du Synacga a reçu du responsable du département juridique de la Cosyga, Firmin Djeçaaschi Balthazard Etombanendji, les documents essentiels (statuts et règlement intérieur) à la compréhension de son fonctionnement, mais également le " Certificat d'affiliation " du Synacga.

## Aide à la presse écrite et en ligne : 104 dossiers à l'examen

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

**C**ent-quatre dossiers (39 de presse écrite et 64 numérique) sont, depuis le 17 octobre dernier, sur la table de la Commission nationale d'attribution de l'aide étatique dans ce secteur d'activité.

Au lendemain de l'ouverture de ces travaux, 35 candidatures avaient déjà été jugées éligibles. Il faudra attendre ce vendredi 20 octobre 2023 pour que les commissaires achèvent d'éplucher, d'examiner et de statuer sur la liste définitive des médias écrits et en ligne admis à bénéficier de cette manne de l'État encadrée par l'arrêté 0062 d'octobre 2021 du Code de la communication en République gabonaise.

"Il est important de vous rappeler que les travaux de la



Photo: DR

Jusqu'à ce vendredi, la Commission d'attribution d'aide à la presse privée examine une centaine de dossiers.

Commission à laquelle vous appartenez sont frappés du sceau de la confidentialité. Parce que vous en êtes membres, vous n'appartenez plus, durant ces travaux, à vos cercles d'origine. Vous représentez l'État dans vos analyses et positions", s'est exprimé, à l'ouverture des travaux, Rodrigue

Ndoumadiamba, président de ladite Commission. Pour Jean-Yves Ntoutoume, secrétaire général de l'Organisation patronale des médias du Gabon (Opam), tout se déroule dans les meilleures conditions pour attribuer aux médias qui le méritent l'aide prévue par l'État.